

d'hui. Ce sont eux qui ont conseillé au gouvernement de présenter cette mesure. Comment alors pouvons-nous faire confiance à un gouvernement qui nous demande d'adopter ce bill basé sur des instances du genre provenant d'un conseil semblable?

J'ai essayé de garder ce débat dans les limites de la raison. Je me suis abstenu de faire le genre de critiques que j'aurais aimé formuler à l'endroit des députés d'en face. J'aimerais toutefois suggérer d'étudier cette mesure aujourd'hui, peut-être demain, et possiblement même vendredi, bien que je ne sache pas quelles sont les intentions du leader du gouvernement à la Chambre. Tant que des ministres dignes de foi n'auront pas exposé exactement les faits à la Chambre, ce projet de loi ne devrait pas être débattu davantage mais plutôt renvoyé à un comité approprié pourvu d'un mandat pertinent. Ce comité devrait l'étudier durant une très brève période de temps et des témoins devraient être convoqués, afin de nous faire connaître les faits, la vérité et les pénuries actuelles ou prévues.

Les députés de mon parti et mes amis à ma gauche ont posé certaines questions au gouvernement aujourd'hui. Certaines questions à saveur politique ont certes été posées; néanmoins, des questions pénétrantes et très honnêtes devaient permettre aux députés de se renseigner. Le ministre ne savait rien ou s'il était au courant, il n'a rien voulu dire. Dans ces circonstances, nous manquerions à notre devoir si nous adoptions ce projet de loi dans sa forme actuelle sans savoir avec plus de précision et de certitude quels sont les faits. Tant que nous ne les connaissons pas, nous nous entiendrons à cette attitude résolue.

Nous savons qu'il y a des difficultés; nous voulons y remédier. Le loi est faite pour y remédier. Lorsque des problèmes surgissent, nous légiférons, afin de résoudre les problèmes, quand la chose possible. Mes collègues et moi-même voulons approuver des mesures dont le gouvernement peut avoir besoin pour régler les problèmes existants. D'autre part, il incombe au gouvernement de révéler aux députés et aux Canadiens avec plus de certitude la nature de ces problèmes et comment ce projet de loi s'y attaquera.

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, la mesure qu'on nous propose, le bill C-236, demande au Parlement d'accorder au gouvernement des pouvoirs très étendus pour lui permettre de faire face à la crise d'énergie qui frappe le pays. Je n'ai pas l'intention de m'arrêter aux détails du projet. Certaines parties devront être modifiées et nous pourrions le faire à l'étape du comité. Je m'arrêterai surtout aux principes dont s'inspire la mesure.

Je suppose que le Canada est sans doute le seul pays du monde occidental ne disposant pas de loi l'autorisant à répartir ses ressources énergétiques selon les besoins de ses citoyens. Personnellement, il m'a toujours répugné de confier de vastes pouvoirs aux gouvernements. Par contre, quand un pays surtout un pays froid comme le Canada, est dans une situation comme celle que nous connaissons aujourd'hui, des pouvoirs considérables s'imposent à condition d'en prévenir et d'en restreindre adéquatement tout mauvais usage.

Pour l'instant mon souci principal est celui-ci: pourquoi le gouvernement a-t-il tant attendu pour présenter une mesure créant un office de répartition des approvisionnements d'énergie chargé de répartir les ressources selon les besoins des diverses régions canadiennes? Le gouvernement a trop tardé à s'apercevoir que nous sommes au beau

Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie

milieu d'une crise. L'industrie pétrolière, l'opinion publique et des députés des partis de l'opposition l'en avaient pourtant averti. On l'avait prévenu de la situation qui nous menaçait, et ces avertissements n'avaient rien à voir à ceux qui se rattachaient à ce que présageait la guerre israélo-arabe. Dans son optimisme béat, le gouvernement restait sourd et fermait les yeux devant la situation menaçante.

Quand le ministre a commis un lapsus dans son discours et a parlé de déficience au lieu de déficit, j'ai cru qu'il se sentait coupable et qu'il reconnaissait que le déficit était dû aux déficiences du gouvernement. Je ne m'élève pas tant contre cette mesure législative que contre le fait qu'elle se contente de créer un organisme qui appliquera une politique pétrolière. Un Office de répartition des approvisionnements d'énergie ne constitue pas en soi une politique pétrolière. On ne nous a pas présenté jusqu'ici une politique pétrolière. Après avoir entendu la déclaration qu'a faite aujourd'hui le ministre, nous ne connaissons pas le cadre de la politique pétrolière dans lequel va œuvrer cet Office.

• (1630)

Une politique pétrolière doit énoncer deux choses. D'abord, elle doit assurer que tous les Canadiens qui en ont besoin pourront compter sur des approvisionnements d'énergie suffisants. En second lieu, elle doit assurer que les Canadiens ne seront pas tenus de payer un prix exagéré le privilège de consommer leurs propres produits simplement parce que les prix internationaux de produits similaires provenant d'autres pays sont à la hausse. Voilà les deux choses fondamentales que doit comporter une politique pétrolière. Nous ne connaissons toujours pas la politique du gouvernement à l'égard du pétrole. De fait, depuis que la plupart d'entre nous sommes nés, le gouvernement du Canada n'a jamais établi de politique du pétrole. Ce sont les quatre sociétés multinationales qui ont 91 p. 100 de la production pétrolière et 99 p. 100 du raffinage au Canada qui l'ont établie.

J'ai écouté le député de Peace River (M. Baldwin) avec beaucoup d'intérêt. J'aime bien l'écouter parce qu'il est toujours agréable et impartial.

Des voix: Bravo!

M. Hees: C'est un député de valeur.

M. Douglas: Il a protesté avec véhémence contre la concentration des pouvoirs entre les mains du gouvernement. J'espère qu'il s'inquiète autant d'une grande concentration de pouvoirs entre les mains des grosses sociétés.

Des voix: Bravo!

M. Douglas: Quel genre de politique énergétique l'industrie pétrolière a-t-elle imposée à notre pays? Du point de vue de l'approvisionnement, elle s'est assurée que celui-ci allait où elle voulait. Songez donc que notre pays, l'un des rares au monde qui se suffise à lui-même en pétrole et en gaz et qui ne possède que 2 p. 100 de l'approvisionnement mondial, a expédié plus de la moitié de son pétrole et de son gaz aux États-Unis. Les principales sociétés multinationales ont utilisé notre pays comme source d'approvisionnement. Elles ont asséché nos réserves partout où elles ont pu. Voilà pourquoi aujourd'hui nous ne pouvons espérer avoir de réserves que pour 10 ans en ce qui concerne notre approvisionnement actuel en pétrole ordinaire.